

La propreté de Palavas est une démarche citoyenne partagée. Découvrez où et comment déposer vos déchets et encombrants.

## **Encombrants**

**Afin de bénéficier du ramassage des encombrants (service gratuit), vous devez prendre rendez-vous au 04 67 07 73 20 du lundi au vendredi de 8h30-12h et 13h30-16h30.**

Pour rappel : **il est formellement interdit de déposer des encombrants** dans la rue sous peine de contravention (35€ à 1 500€).

### **A retenir :**

=> *N'hésitez pas à demander aux professionnels qui vous livrent de récupérer vos anciens équipements, c'est souvent déjà inclus dans votre facture.*

=> *Le ramassage des végétaux et des encombrants ne s'effectue pas au-delà de 1m3 par semaine et par logement.*

=> *Les branches doivent être attachées en petits fagots et les feuilles ramassées dans des sacs.*

=> *Pas de ramassage des gravats et des déchets de construction (plaques de plâtre, cloisons, lavabos, portes, pots de peinture...).*

=> *Pas de ramassage de pneus, cartons, bouteilles de gaz, vitres ou tout objet vitré*

=> *Pas de ramassage de palettes (commerçants, merci de les faire reprendre par vos fournisseurs).*

**Vous pouvez déposer vos encombrants et vos végétaux au Centre de valorisation de la Pourquière située rue des Ganivelles (rive gauche).**

**Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leurs poids et de leurs volumes, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.**

La loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir des objets suivants :

Meubles (table, chaises, armoire...),

Matelas et sommiers,

Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...).

**Attention, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment :**

Gravats qui doivent être apportés en déchetterie,

Pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste,

Bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remises à un point de collecte,

Véhicules à moteur (carcasses de voitures) qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage.

Pas de ramassage de palette. Pour les de commerçants, merci de les faire reprendre par vos fournisseurs.

## **Plus d'infos**



### **Services techniques: Encombrants**

Adresse : Rue des Cacharels 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

[Site ville](#)

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 20

Mail

**Pour les déchets non volumineux (micro-ondes, grille-pain, aspirateur...) et non enlevés par la collecte des ordures ménagères, nous vous demandons de vous rendre directement à la déchetterie afin de ne pas saturer le service.**

#### **Centre de valorisation**

**L'accès au centre de valorisation (anciennement nommé déchèterie) est réservé aux personnes physiques ou morales résidant sur le territoire du Pays de l'Or Agglomération. L'accès est limité à tout véhicule inférieur à 3,5 tonnes.**

**Le tri est obligatoire au sein de cette installation.**

**Plus d'informations :**

Encombrants, meubles, ferraille, carton, gravats, végétaux, bois, textiles, électroménager, déchets toxiques (peintures, mastic, acides, bases, solvants, aérosols, phytosanitaires) pleins ou les emballages vides, batteries, huile de vidange, huile végétale (uniquement pour les particuliers), piles, néons et lampes basse consommation.  
(liste non exhaustive)

Pneumatiques (à ramener en garage automobile), véhicules hors d'usage (voiture, scooter, scooter des mers, bateau, caravane), carburant, amiante liée ou non, goudron et bitume, bouteilles de gaz, déchets d'activité de soins (piquants, tranchants, mous), cadavres d'animaux, déchets explosifs, déchets industriels

D'une façon générale, les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes ou l'environnement en raison de leur inflammabilité, toxicité, pouvoir corrosif ou caractère explosif ne sont pas acceptés en centre de valorisation.

Pour utiliser les services de votre centre de valorisation, il vous faut vous munir de votre carte d'accès.

La première carte est fournie gratuitement sur demande auprès du Service Environnement du Pays de l'Or :  
**par mail**

**courrier** : Agglomération du Pays de l'Or – Pôle Environnement et valorisation – chemin des cerisiers – 34 130 Mudaison

Les documents suivants sont à joindre à la demande de carte :

Copie de la pièce d'identité

Copie de l'avis de taxe foncière (recto et verso) ou de la taxe d'habitation.

**Plus de renseignements au : 04 67 91 31 11**

Du lundi au vendredi : 9h – 12h / 14h – 17h

Samedi : 9h – 13h / 14h – 18h

Fermeture le dimanche et les jours fériés

#### **Centre de valorisation de la Pourquerie**

Rue des Ganivelles  
34250 Palavas-Les-Flots

**Plus d'informations :**

[www.paysdelor.fr](http://www.paysdelor.fr)

Services Techniques (Mairie) : 04 67 07 73 20 (du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h)

Service Environnement (Pays de l'Or): 04 67 91 31 11 ou [environnement@paysdelor.fr](mailto:environnement@paysdelor.fr)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)